

Contacts utiles

Service des admissions

071 10 42 80

Service financier patients

071 10 80 00

Service de néonatalogie

071 10 45 01

Consultation ONE

071 10 35 97

Consultation de pédiatrie

071 10 45 41



CHAMBRES HÔTEL

Au chevet de mon bébé



Grand Hôpital de Charleroi
Site Notre Dame
Grand'Rue 3
6000 Charleroi

www.ghdc.be

Au chevet de mon bébé

Vous venez d'accoucher au GHdC (ou ailleurs). Votre bébé, du fait de son état de santé, est pris en charge par l'équipe de néonatalogie du GHdC. 48 à 72h après votre accouchement, votre séjour à la maternité se termine mais vous souhaitez rester au chevet de votre bébé.

Le GHdC vous offre la possibilité de loger à l'hôpital (en tant qu'accompagnante) afin d'être au plus près de votre bébé. Une chambre vous sera attribuée au sein du service de maternité.



Les « + » de la formule « chambre-hôtel »

Cette formule vous permet d'être au chevet de votre bébé quand vous le souhaitez. En tant que parents, vous pouvez rendre visite à votre bébé 24h/24, 7j/7 au service de néonatalogie. Cela favorise le lien parents-enfants en évitant des séparations trop longues. Loger à l'hôpital vous permet, en outre, d'éviter de nombreux désagréments liés à l'éloignement de votre

nouveau-né : perte de temps, stress, anxiété... De plus, d'un point de vue pratique, cette solution vous permet de ne pas avoir à gérer dans l'urgence le retour à la maison.

Quelles démarches administratives?

Dès la fin de votre séjour en maternité (décidée par votre gynécologue), nous vous invitons à vous présenter au service des admissions dans le hall central (Atrium). Les démarches administratives nécessaires seront réalisées avec vous : signature d'une convention et règlement, à l'avance, de la totalité des frais du séjour.



Horaire du guichet des admissions:

- lu-je: 7-18h
- ve : 7-17h
- di : 7-15h30

Combien cela va-t-il coûter?

- 30€ par nuit en chambre commune
- 80€ par nuit en chambre particulière

Selon votre contrat d'assurance hospitalisation, vous bénéficierez d'un remboursement partiel ou total de ces frais.

Renseignez-vous auprès de votre mutuelle et assurance.

Ce prix inclut également les repas (matin, midi et soir).

Dans les chambres particulières uniquement, le papa peut également dormir dans la chambre aux côtés de la maman.

Il peut bénéficier de repas, qui lui seront alors facturés.

Combien de temps puis-je séjourner dans la chambre?

Le délai d'occupation de la chambre-hôtel est de 4 nuits. Celui-ci pourra être renouvelé en fonction de l'évolution de l'état de santé de votre enfant.